

## NOTICE D'INFORMATION INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES DRÔME 2019

**Du 29 avril au 19 juillet** : Inscriptions de **TOUS LES ELEVES** drômois du 1<sup>er</sup> degré (RPI et fermetures d'école uniquement) et du 2<sup>nd</sup> degré  
Fin des reconductions automatiques pour les 6<sup>èmes</sup>, 5<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup>

**Attention, à partir du 20 juillet,**  
**pénalité de retard de 30 € pour les inscriptions hors délai**  
**sauf affectations tardives et déménagements (avec justificatifs à l'appui – cf. Guide Transports scolaires)**  
**et demandes d'indemnités kilométriques**

Pour **TOUS** les élèves faisant une demande de transport **en CAR**  
(scolarisés dans la Drôme ou hors Drôme, 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré)

=> inscription sur :  
[www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome](http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome)

### de mai à septembre

Instruction des dossiers par l'Antenne des Transports de la Drôme et  
**création (avec envoi dans les établissements)**  
**ou rechargement des cartes** OûRA!

### de mi-septembre à fin octobre

Vérification par les établissements scolaires de la conformité des informations déclarées par les familles lors des inscriptions des élèves pris en charge, via le lien Web qui leur sera transmis.

Les établissements font remonter à l'Antenne uniquement les non-conformités pour blocage éventuel des contrats

Pour les élèves faisant une demande de transport **en TRAIN** ou les élèves de + de 16 ans scolarisés en SEGPA/EREA/ULIS

=> inscription papier **uniquement**, à partir du formulaire accessible sur  
[www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome](http://www.auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome)  
ou disponible dans les établissements  
+ liasse SNCF (pour le train)

Pour les **demandes de train, visa obligatoire de l'établissement** avec cachet apposé sur la liasse SNCF, avant envoi à l'Antenne des Transports de la Drôme

Envoi par les familles des demandes papier à l'Antenne des Transports de la Drôme

### de mai à septembre

Instruction des dossiers par l'Antenne des Transports de la Drôme et **création (avec envoi dans les établissements) ou rechargement des cartes** OûRA! pour les demi-pensionnaires (ou création des billets de train pour les internes)

*les familles n'ayant pas accès à internet ou ne pouvant pas payer en ligne peuvent s'inscrire par papier*

**NOUVEAUTÉ**  
**2019**

- Les élèves de **Crest, Nyons, Pierrelatte et St Paul 3 Châteaux** habitant dans un périmètre compris entre 3 et 5 kms de leur établissement scolaire peuvent désormais être pris en charge
- Les élèves à la fois domiciliés et scolarisés sur le périmètre d'ARCHE Agglomération ne seront plus pris en charge par la Région et doivent désormais s'inscrire auprès du service Transports de l'Agglomération.
- La palette des **Abonnements Places disponibles** pour les scolaires non-ayants-droits s'étoffe (Places disponibles 26/07 ; Places disponibles courte distance ; Ticket scolaire à l'unité) – se reporter au Guide des transports

 Tournez S.V.P.